

Centre de Séminaires de Moliets



Congrès • Conventions • Séminaires • Journées d'étude • Lancements de produits
Formations • Accueils et Organisations de salons • Soirées de gala • Spectacles • Expositions...

Moliets station touristique de la côte landaise aux portes du Pays Basque a su préserver son environnement naturel et son authenticité.

Bénéficiant d'un climat particulièrement doux toute l'année, vous pourrez profiter d'infrastructures de qualité alliant confort et modernité.

Notre centre de séminaires vous met au cœur de ses préoccupations et de ses services en s'engageant à :

> **Vous dépayser ...**

à proximité de l'océan, entre golf et hébergements de qualité, notre centre de séminaires vous accueille dans un cadre naturel idyllique.

> **Vous accompagner ...**

une équipe de professionnels expérimentée et dynamique est à votre écoute pour vous épauler dans votre démarche et organiser avec ou pour vous la manifestation de votre choix.

> **Vous proposer ...**

toujours plus d'idées novatrices et pertinentes. Notre centre de séminaires reste un moteur et se veut force de proposition sur le terrain.

Loisirs, activités sportives, soirées de gala, salons, journées d'étude, ateliers... tout est mis en œuvre pour satisfaire vos participants et faire de votre projet une manifestation de qualité répondant à vos attentes.

> **Vous assurer ...**

une qualité de services et d'équipements, une rapidité d'exécution, une grande variété d'animations et de prestations et des propositions adaptées à votre budget, tel est l'engagement de notre centre de séminaires.



SOMMAIRE

- 1 • Services et Références
- 2 • Salles et Équipements
- 3 • Plan du Centre de Séminaires
- 4 • Accès par avion et train
- 5 • Accès en voiture
- 6 • Plan de la Station de Moliets
- 7 • Demande de cotation
& Conditions générales de vente



HÉBERGEMENT

> Résidences hôtelières de standing à proximité

- Single-Double-Twin-triple... ** ou ***

- 800 appartements aménagés et meublés avec prestations hôtelières

> 170 villas de luxe

RESTAURATION

> Service traiteur sur place

- Buffets et menus thématiques (japonais, diététique, label qualité landes...),

- Menus semi-gastronomiques,

- Finger food, plateaux repas, lunches, dégustations, cocktails dînatoires...

> Restaurants à proximité

LOISIRS

- Challenge ou initiation golf...

- Tournoi de tennis, Equitation...

- Canoë kayak, surf, challenge beach and sun...

- Parcours aventure, Paint ball, karting, Quad...

- Cours de cuisine avec dégustation ...

- Soins et relaxation sur place...

AUTRES SERVICES

- Transferts (autocar grand tourisme-mini bus-taxis)

- Cadeaux VIP, clients...

- Soirées thématiques : western, basque, hawaïenne, espagnole, soirée casino des vins, soirée blanche, kermesse pour adultes, cocktail sur la plage...

- Location de chapiteaux, tentes, mobiliers, éclairages... - Signalétique -

- Service photocopies-fax-impressions -

- Service accueil - Service sécurité - (sur demande)



RÉFÉRENCES DU CENTRE DE SÉMINAIRES

ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - MEDEF DES LANDES - ANPE - HÔPITAL DE DAX - CNAF - CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES - CNRS - FÉDÉRATION NATIONALE DES CDT - TRANSPORTS ALLOIN - RÉGIE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS LANDAIS - RENAULT TRUCK : *Présentation du Premium* - SKODA : *lancement du Roomster* - EDF - DEXIA - SAUR - DALKIA - VINCI ENERGIE - OMEXOM - EUROVIA - ATOFINA - TOTAL - SDEL - SCHNEIDER - LAFARGE BETON - FRANCE TELECOM - CRÉDIT AGRICOLE - BANQUE POPULAIRE - BANQUE INCHAUSPÉ - CRÉDIT MUTUEL - CAISSE D'ÉPARGNE - OXBOW - RIP CURL - BILLABONG - DÉCATHLON - AGF - GROUPAMA - PROTEXIA - MUTUELLE OCIANE - BOREHAL - MC DONALD - LABEYRIE - BASE INTERMARCHÉ - FROMAGERS ASSOCIÉS - MOVING - MÉDIATEC - ÉCO-EMBALLAGES - ADIX - IN FUSIO - CEAC - EXIDE - LA TOULOUSAINNE - CAMIF - M2H - ELYO - ASF - MAISADOUR - HEXAPAGE - FNAIM - ASTRAZENECA - NOVARTIS NUTRITION - NOVARTIS PHARMA - ASTRA TECH - BOIRON - HENRY SCHEIN - CEVA - Colloque « *Un collégien, un ordinateur portable* » - IMATOURISME - Colloque INVABIO (*Invasions Biologiques*) - Fête de la Jeunesse Populaire de l'UMP - Sommet du PARTI SOCIALISTE EUROPÉEN ...



DANS LES SALLES

> Équipements fournis :

Tables - chaises
Vidéoprojecteur
Écran
Connexion électrique - rallonge
Paper-board
Connexion Wifi

> Équipements disponibles sur demande :

Vidéoprojecteur supplémentaire
Rétroprojecteur
Micro HF, col de cygne, filaire
Sonorisation
TV et magnétoscope



DANS L'AUDITORIUM

> Équipements fournis :

Écran géant
Régie générale avec jeu d'orgue
Éclairage
Sonorisation
Cabine de traduction
Vidéoprojecteur
Mobilier : table basse, fauteuils, chaises...
Pupitre
Micro HF, col de cygne, filaire
Pavlov
Écran de retour

> Équipements disponibles sur demande :

Matériel de traduction simultanée
Visio-conférence
Mobilier et matériel spécifique

Toutes les salles sont à la lumière du jour, chauffées et climatisées (avec possibilité de les obscurcir).

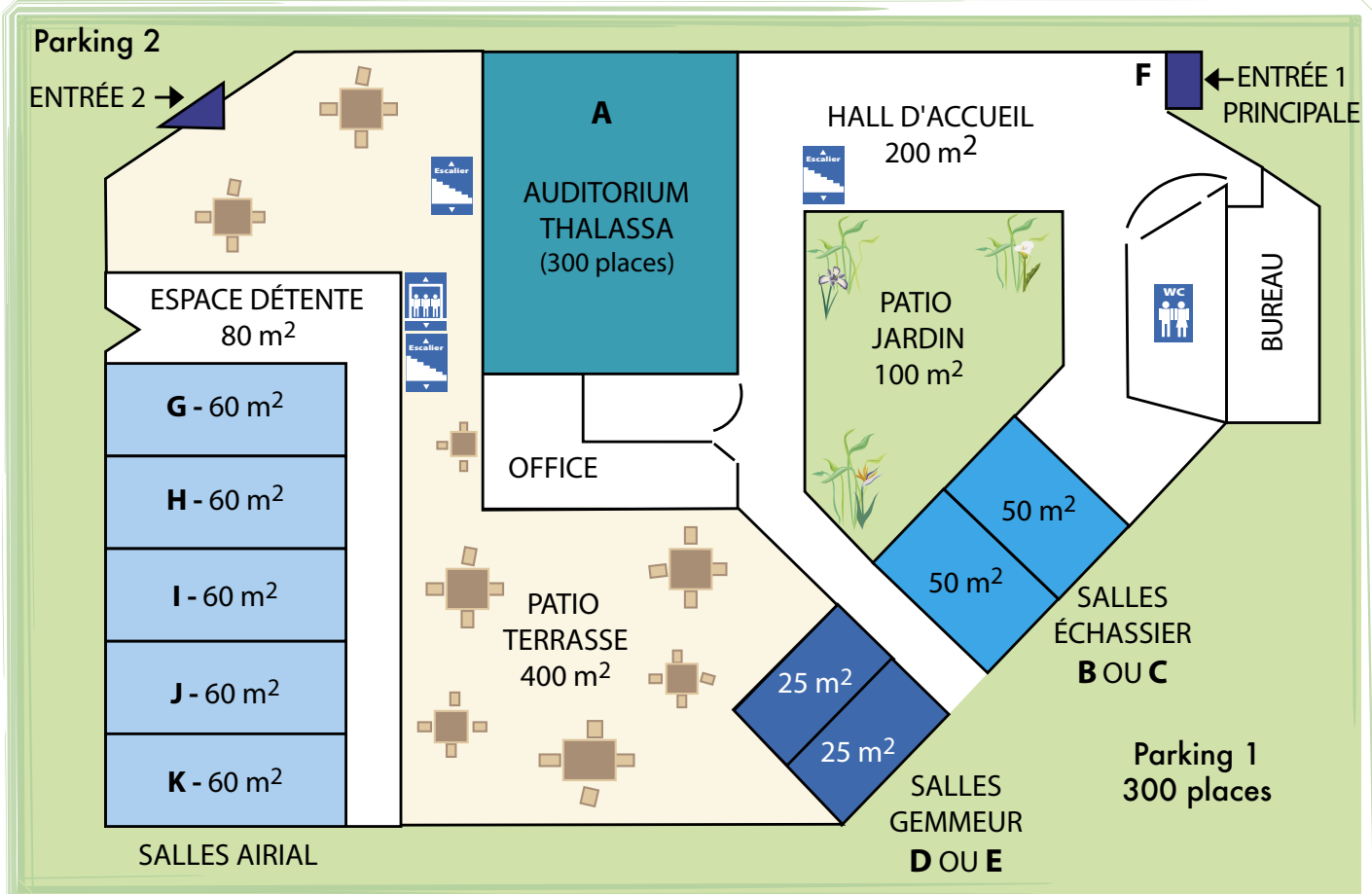
REZ-DE-CHAUSSÉE

	ESPACES	SURFACES M ²	Nombre de personnes selon configuration choisie				
A	AUDITORIUM	-	300	-	-	-	-
B	ÉCHASSIERS 1 + 2	100	80	65	45	170	200
C	ÉCHASSIER 1 OU 2	50	50	35	30	-	60
D	GEMMEURS 1 + 2	50	50	35	30	-	-
E	GEMMEUR 1 OU 2	25	20	20	12	-	-
F	HALL D'ACCUEIL	100	-	-	-	-	100

ÉTAGE

	ESPACES	SURFACES M ²	Nombre de personnes selon configuration choisie				
G	AIRIAL	300	250	150	100	-	300
H	AIRIAL 1, 2, 3, 4 ou 5	60	50	35	30	-	60
I	AIRIAL 1 + 2 ou 2 + 3	120	100	65	55	-	120
J	AIRIAL 1 + 2 + 3	180	150	80	30	-	180
K	AIRIAL 1 + 2 + 3 + 4	240	200	120	12	-	240
L	ESPACE DÉTENTE	80	-	-	-	-	80

Plan du Centre de Séminaires



- Auditorium THALASSA - 300 places
- 10 salles de sous-commissions modulables :
 - Salles Échassier 50 m² chacune
 - Salles Gemmeur 25 m² chacune
 - Salles Aerial au 1^{er} étage 60m² chacune

- Hall d'accueil ou d'exposition - 200 m²
- Espace détente de 80 m²
- Patio jardin de 100 m²
- Patio terrasse de 400 m²
(possibilité de monter un chapiteau ou tente flash)





AVION



> Aéroport Biarritz Parme —> Moliets : 1h de trajet

Informations : +33 (0)5 59 43 83 83 / www.biarritz.aeroport.fr

> Aéroport Bordeaux Mérignac —> Moliets : 1h30 de trajet

Informations : +33 (0)5 56 34 50 50 / www.bordeaux.aeroport.fr

* Pensez à vérifier l'ouverture des liaisons aériennes mentionnées sur la carte, en contactant l'aéroport concerné.



TRAIN



> Dax Gare SNCF —> Moliets : 35 mn de trajet

Plusieurs TGV par jour en provenance de Paris

> Paris Gare Montparnasse —> Moliets : 4 h de trajet

Peuvent être également desservies les villes de : Bordeaux, Marmande, Pau, Toulouse, Angoulême, Poitiers, Lyon, Nice, Marseille...

Informations : 3635 par téléphone / www.sncf.com

* Pensez à vérifier les liaisons ferrovières. Ces dernières sont variables en fonction des jours et des trains pris.



ROUTE



➤ De Bordeaux (150 km)

- Nationale 10 direction Bayonne (2 x 2 voies)
- Sortie 12 à Castets, direction Léon
- Moliets
- Moliets Plage
- Distance de Magescq à Moliets : 15 km.

➤ De Biarritz (50 km)

- Aéroport de Biarritz Parme : A63, direction Bordeaux
- Sortie 11 à Magescq, direction Léon
- Moliets
- Moliets Plage
- Distance de Magescq à Moliets : 15 km.

➤ De Pau (130 km)

- À Pau, prendre l' A64, direction Bayonne
- Sortie 6 Peyrehorade direction St-Geours-de-Maremme
- À St-Geours-de-Maremme, A63 direction Bordeaux
- Sortie 11 à Magescq, direction Léon
- Moliets
- Moliets Plage
- Distance de Magescq à Moliets : 15 km.

➤ De Dax (35 km)

- À la Gare : à droite vers la Rue St-Vincent-de-Paul
- Au feu : à droite, direction St-Paul-lès-Dax
- Au grand carrefour avec feu (Mc Donald) prendre à gauche, direction Bayonne
- Traverser Z.I. de St-Paul-lès-Dax, arrivé au Y, prendre à droite, direction Magescq
- Léon
- Moliets
- Moliets Plage.

Plan de la Station de Moliets



ADRESSES ET CONTACTS

➤ Centre de Séminaires de Moliets

Place de la Bastide 40660 Moliets et Maû
 Tél. : + 33 (0)5 58 49 39 60 / Fax : + 33 (0)5 58 49 39 61
 Mail : contact@seminairesmoliets.com
 Site : www.seminairesmoliets.com

➤ Les Bastides

➤ L'Orée et Le Hameau

➤ Les Maisons du Golf

Pierre et Vacances
 Accueil Centre Hébergement
 Rue Bremonnier 40660 Moliets et Maû
 Tél. : + 33 (0)5 58 49 13 00

➤ Les Terrasses de l'Océan

Tél. : + 33 (0)5 57 26 99 31

➤ Restaurant l'Orée du Golf

Rue du Tuc 40660 Moliets et Maû





RÉFÉRENCES CLIENT

 Numéro de dossier :

Date du séjour envisagé :
 Durée effective : jours / nuits.
 Raison sociale :
 Nom, Prénom du contact :
 Fonction :
 Adresse :
 Tél. : Fax :
 Email : Site :
 Libellé de la manifestation :

PROFIL GROUPE

Nombre de pax : Secteur d'activité des participants :

SALLES SOUHAITÉES SUR LE SÉJOUR

Jour 1 Matin : plénière sous-commission Après-midi : plénière sous-commission
 Configuration souhaitée : U théâtre école autres

Jour 2 Matin : plénière sous-commission Après-midi : plénière sous-commission
 Configuration souhaitée : U théâtre école autres

Si autres, précisez :

Matériel souhaité :

PRESTATIONS ENVISAGÉES

 Transport utilisé : .. avion train voiture Cotation : avec transfert sans transfert

 Restauration : oui non Pauses : avec pause sans pause

 Catégorie d'hébergement : 2 étoiles 3 étoiles

 Nombre de chambres : single twin autres

 Interprète : .. anglais .. espagnol .. allemand .. autres .. aucun

 Animations : avec animation sans animation

Précisez le type, le jour et la plage horaire de l'animation :

Conditions générales de vente

Article 1. Dénomination des parties contractantes

Dans les présentes conditions, le Centre de Séminaires de Moliets désigne la SOGEM (Société de gestion de la station de Moliets) SEM, gestionnaire dudit Centre de Séminaires dont le siège social est situé au « club house du golf » rue Mathieu Desbieys-40660 Moliets et Maà.

L'organisateur désigne la personne physique ou morale avec laquelle le Centre de Séminaires de Moliets passe contrat.

Le Centre de Séminaires de Moliets se réserve le droit de demander à l'organisateur les pièces légales justifiant son inscription au registre du commerce ou attestant de ses aptitudes professionnelles.

Article 2. Objet

Le présent document définit les conditions de location et d'organisation des locaux, équipements et services, pour les différents types de manifestations qui se dérouleront au Centre de Séminaires de Moliets. Le client s'engage donc à ne pas exercer dans les locaux d'autres activités que celles relevant de l'objet défini dans ce même paragraphe. Le client s'engage donc à agir en « bon père de famille » et à ne pas organiser ou laisser mettre en place des activités répréhensibles et non conformes à la loi française.

Article 3. Contrat - Devis

Le Centre de Séminaires de Moliets considère la location comme définitive dès réception du document contractuel dûment signé par le client. Toutes les pages constituant ledit document devront être paraphées. Le Centre de Séminaires de Moliets s'engage à mettre à disposition de l'organisateur les locaux demandés, pour les dates convenues. L'organisateur, quant à lui, s'engage à respecter les clauses des présentes conditions. Le descriptif des locaux, équipements et services nécessaires à la manifestation concernée sera mentionné sur le devis. Ce dernier sera établi en fonction de la grille des tarifs entérinés par le syndicat Mixte de la ZAC de Moliets.

Le devis rédigé sera valable 3 mois et fera partie intégrante du document contractuel de location. Toute modification de devis demandée par le commanditaire devra être confirmée et validée par le Centre de Séminaires de Moliets et fera l'objet d'un nouveau devis annulant et remplaçant le dernier.

Article 4. Modalités de facturation et règlement

Les engagements pris par le Centre de Séminaires ne portent que sur des prix HT, les prix sont majorés au taux en vigueur à la date de la facturation. Tout règlement sera effectué par ordre de paiement au nom de la SOGEM. Un acompte de réservation devra être versé par l'organisateur à la signature du contrat. Répartition du montant total :

- À la signature du document d'engagement contractuel : acompte de 40 % du montant total du devis
- 1 mois avant le premier jour d'occupation des locaux : 80 % du montant total du devis devront être réglés. Dans les 15 jours suivant la manifestation le solde soit 20% du montant total du devis et frais annexes rajoutés sur place devront être acquittés.

Les prestations ou commandes qui ont fait l'objet d'engagements complémentaires seront intégrées selon le tableau d'acompte si la date le permet ou seront réajustées dans la facture récapitulative de location des locaux et services prévus dans le devis initial.

Article 5. Débit - Annulation - Retard de paiement

En cas de résiliation par l'organisateur de son engagement contractuel, toute somme déjà versée sera acquise par le Centre de Séminaires de Moliets qui disposera à nouveau des locaux laissés vacants.

Tout retard de paiement entraînera le versement de pénalités soit indemnités journalières calculées sur la base d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur.

Article 6. Limitation de responsabilité

S'il s'avérait impossible de disposer au jour et à l'heure prévus des locaux, objets de location, pour une cause non imputable au Centre de Séminaires de Moliets, celui-ci serait tenu au seul remboursement des sommes versées, sous déduction des frais qu'il aurait engagé pour la préparation de la manifestation.

Article 7. Assurances

Dans le cadre de la responsabilité civile, le Centre de Séminaires de Moliets est assuré pour tous les dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers lorsque la responsabilité civile du Centre de Séminaires est engagée.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour des spectacles ou expositions dont les organisateurs doivent souscrire des assurances conformes, à savoir **contrat de responsabilité civile organisateurs comportant renonciation à recours contre le Centre de Séminaires et ses assureurs.**

Les organisateurs auront à produire les pièces justificatives 15 jours avant la manifestation.

De manière générale, le client renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tout recours contre la SOGEM et ses assureurs notamment en cas :

- de vol ou d'actes délictueux dont le client pourrait être victime dans les lieux loués ou ses dépendances, la SOGEM n'assurant, sauf convention expresse écrite et préalable, aucune obligation de gardiennage ;

- de dégâts causés aux lieux loués ou objets ou marchandises s'y trouvant par suite de fuites, d'infiltrations, d'humidité, ou autres circonstances. Le client devra s'assurer contre ces risques sans recours contre le Centre de Séminaires de Moliets ;

- d'agissements générateurs de responsabilité des autres preneurs du centre, de leurs personnels, de leurs fournisseurs, clients ou invités ;

- de mise hors service ou d'arrêt, même prolongé, pour une cause indépendante de la volonté du Centre de Séminaires, d'un quelconque élément permanent ou semi-permanent ;

Enfin, le Centre de Séminaires de Moliets décline toute responsabilité en cas de dommages aux effets et/ou objets déposés dans le centre ou son enceinte.

Article 8. Sécurité - Contrôle

L'organisateur devra respecter et faire respecter par les personnes participant aux manifestations les prescriptions légales et réglementaires sur la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public ainsi que les consignes intérieures de sécurité.

L'organisateur s'engage, à tenir compte des impératifs de sécurité, à ne pas y admettre un nombre supérieur à celui des sièges présents dans l'auditorium, ou à limiter le nombre des occupants des salles aux effectifs maximum indiqués par le Centre de Séminaires.

Dans le cas contraire, le Centre de Séminaires sera en droit de faire évacuer les locaux.

L'introduction d'animaux est interdite dans l'enceinte des bâtiments sauf exception accordée par dérogation écrite du Centre de Séminaires de Moliets.

Article 9. Règlement intérieur - Décoration - Aménagement

Interdiction est faite à l'organisateur de distribuer ou faire distribuer des vivres ou boissons sans autorisation.

Tout aménagement ou décoration supplémentaire des locaux devra faire l'objet d'une autorisation du Centre de Séminaires et ne devra en aucun cas entraîner la dégradation des locaux ou dépendances.

Interdiction est faite à l'organisateur de fixer au plafond ou aux parois tout support avec clous, pointes, crochets, punaises, épingles... ou d'y coller ces objets.

Interdiction est faite de mener ou d'organiser des activités pouvant entraîner la dégradation des surfaces moquetées au sol sans avoir prévu des protections au préalable et en avoir averti la direction du Centre de Séminaires.

Toute dégradation constatée au cours ou au moment de la libération définitive des lieux et espaces loués engagera la responsabilité pécuniaire de son auteur et de l'organisateur sans privilège de discussion.

Article 10. Litiges et Compétences

Toute contestation ou tout litige survenant dans l'exécution du présent contrat ou de ses suites, seront de la compétence des TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DE DAX. Les contrats conclus entre la SOGEM et le client seront réglés par la loi française et seul le texte français de ce document fera foi.

Date :

Nom :

Signature et cachet de l'entreprise :
précédée de la mention « Bon pour accord »